

LE SERVICE AIDE SOCIALE À L'ENFANCE RECRUTE : DES BOURSIERS·ÈRES TRAVAILLEUR·SE SOCIAL·E



QUI SOMMES-NOUS ?

Pour donner du sens à votre parcours professionnel, empruntez le chemin de la Seine-Saint-Denis. Un territoire engagé qui construit son avenir en menant des actions éducatives, environnementales et sociales ambitieuses. Un territoire qui se transforme à la hauteur des événements et des équipements qu'il va accueillir. Au sein de notre collectivité, tous nos collaborateurs et collaboratrices ont les moyens de prendre en main leur carrière.

Ici, on se forme, on progresse, on expérimente, on gagne en responsabilités.

En Seine-Saint-Denis, on est animé par les valeurs du travail social et engagé au service du public.

LE SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), se compose de 600 agents répartis sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis : le site de Bobigny, les 22 circonscriptions et les 2 services d'accueil de jour et de soutien à la parentalité, la Cellule d'Accompagnement des mineurs non accompagnés, la Maison Départementale de l'adoption, de l'accès aux origines et de la parentalité et la Cellule de recueil d'informations préoccupantes, ainsi que de 520 assistants familiaux.

La protection de l'enfance constitue un engagement majeur pour le Conseil départemental dont l'objectif est d'offrir une meilleure prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.

Le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance est le cadre de référence de l'action des professionnel·le·s du Département. **Quatre grandes orientations au cœur de ce schéma** : renforcer les fondamentaux nécessaires aux respects des droits des enfants, soutenir les familles et repérer les enfants en danger, développer l'effectivité des droits des enfants et l'amélioration de leur quotidien et favoriser l'autonomie et l'émancipation des enfants et des jeunes confiés.

VOUS AVEZ DIT BOURSE ? POUR QUI ET COMMENT ?

Sur la base d'un contrat, nous vous octroyons une bourse de **800 euros mensuelle** durant votre 2^{ème} année de formation d'éducateur·ice spécialisé·e ou d'assistant·e social·e et un montant de **1000 euros mensuelle** durant votre 3^{ème} année.

En contrepartie ? Un engagement de servir de 3 ans (pour un financement d'une année) et de 4 ans (pour un financement de deux années) par la suite sur les fonctions de travailleur social **au sein d'une des circonscriptions de l'aide sociale à l'enfance du Département.**

Ce dispositif est à destination des étudiant·e·s entrant dans leur 2^{ème} et 3^{ème} année de formation, ainsi qu'aux étudiant·e·s en Master I et II en sciences de l'éducation ou sciences sociales.

De plus, le département propose de compléter cette bourse par un financement complémentaire d'aide aux frais de transport en commun et d'un complément forfaitaire de 300 euros net consacrés à l'achat d'équipements numériques.

MAIS C'EST QUOI ÊTRE TRAVAILLEUR-SE SOCIAL-E AU SEIN DU DÉPARTEMENT ?

Vous intégrez le Pôle Solidarité du Département, qui développe une démarche globale de « territorialisation » des actions sociales. Cette orientation de politique publique vise à faciliter et renforcer les partenariats avec les autres acteurs internes (PMI, Service social départemental) et les partenaires externes (associations, Villes, etc.).

En tant que travailleur·se social·e votre quotidien sera rythmé par des **missions riches et diversifiées** :

- Vous **participez aux évaluations des informations préoccupantes** dans un cadre de travail partagé avec le service social et la PMI ;
- Vous êtes chargé·e de **l'accompagnement des enfants et des familles suivis en protection de l'enfance dans les cadres judiciaires et administratifs** ;
- Vous **contribuez à l'élaboration et à la coordination du projet pour l'enfant**, en mobilisant les divers partenaires et acteurs du parcours de l'enfant pour répondre à ses besoins fondamentaux ;

Vos principaux **objectifs** sont les suivants :

- **Evaluer les compétences et besoins des familles et proposer des axes d'accompagnement** pour l'enfant, sa famille et son environnement proche ;
- **Contribuer au développement d'actions collectives de prévention** en faisant appel au réseau partenarial.

PARLONS RÉMUNÉRATION

Rémunération à la prise de poste : **2200 € net par mois**

LES ATOUTS RH

Le Département accorde une grande importance au bien-être de ses agent·e·s. Ainsi, en rejoignant notre collectivité, vous bénéficierez notamment :

- de tarifs avantageux sur un catalogue de loisirs et de sorties culturelles (théâtre, concerts, voyages...) grâce au comité des œuvres sociales du Département (CDOS) ;
- de prix imbattables pour des activités sportives (musculation, sophrologie, aquagym, futsal, danse...) grâce à l'association sportive des agent·e·s du Département ;
- de la possibilité de réaliser des missions de bénévolat de votre choix à raison d'une demi-journée à 2 jours par mois sur votre temps de travail ;
- d'aides pour le transport : conditions avantageuses pour louer un vélo électrique, primes pour le covoiturage ou les déplacements à vélo, cumulables avec le remboursement de 75 % du pass Navigo ;
- d'un accompagnement professionnel et d'un parcours de formation continue tout au long de votre de votre vie professionnelle
- de 25 jours de congés annuels et jusqu'à 33 RTT selon le rythme de travail choisi ;
- de 1 jour de télétravail par semaine ;
- d'un encadrement bienveillant, engagé et porteurs des valeurs départementales et de service public.

90% des agent·e·s se disent fier·ère·s d'exercer leur métier au Département
(Enquête qualité de vie au travail, octobre 2023)